



Plan de requalification de C en B

Liste d'aptitude 2022 (dérogatoire)

Secrétaire Administratif

Dans le cadre du plan de requalification qui va s'étendre jusqu'à la fin du mois de décembre 2025, l'UNSA Justice vous annonce l'ouverture de la liste d'aptitude « Plan de requalification » de secrétaire administratif.



Pour prétendre à cette promotion, les adjoints administratifs doivent remplir des conditions statutaires et de gestion comme notamment occuper un poste requalifié (cartographie consultable via le lien Intranet en page suivante).

Le nombre de promotions de la liste d'aptitude « Plan de requalification » pour l'année 2022 est fixé à 48.

Conditions d'éligibilité

Vous devez remplir à la fois les deux conditions suivantes :

➔ **Conditions statutaires** (appréciées au 31 décembre 2022) – Art.4 décret N°2009-1388 1 du 1 novembre 2009 modifié :

- Les nominations au choix des SA sont précisées après inscription sur une liste d'aptitude.
- Neuf années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie C ou de même niveau.

➔ **Conditions de gestion:**

- Occuper un des postes requalifiés au 1^{er} janvier 2021.
- Continuer à occuper ce poste au moment de l'établissement de la liste d'aptitude ou de la publication des résultats de l'examen professionnel.

Mémoire de proposition

Il est rédigé par le supérieur hiérarchique et doit mentionner de façon précise et détaillée :

- Les capacités de l'agent à exercer des fonctions comportant des responsabilités inhérentes aux secrétaires administratifs.
- Les spécificités du poste actuel occupé.

Les promus devront s'engager à rester deux ans sur le poste en signant un acte d'engagement.



Transmission des dossiers

Les mémoires de proposition (annexe 3) établis par le supérieur hiérarchique doivent être accompagnés des pièces suivantes :

- Descriptif de carrière renseigné par l'agent. (Annexe 4)
- Attestation d'éligibilité du poste occupé renseigné par l'agent. (Annexe 2)
- Acte d'engagement. (Annexe 5)

[Lien Intranet pour telecharger la liste des postes et les documents à renseigner](#)

Le dossier finalisé doit être transmis par le supérieur hiérarchique, au plus tard le 21 novembre 2022, au bureau des personnels des directions de rattachement de l'agent :



Affectation actuelle des agents	Retour des mémoires de proposition
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA Mme NORMAND – aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet Mme CHARLES – Audrey-Marie.Charles@justice.gouv.fr
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section corps communs communs.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie B pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et moyens matériels chef-pole-rhmm.dsj@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau des RH et des maisons d'éductions M. MICHEL - florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr



**Communication des résultats par le secrétariat général :
Le jeudi 19 janvier 2023.**

L'UNSa Justice se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner dans toutes vos démarches d'avancement ou de mobilité.

Paris, le 31 octobre 2022
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET

Du 1^{er} au 8 décembre 2022
ÉLECTIONS Professionnelles

L'UNSa Justice
l'action utile !

JE VOTE